

**PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL
ALSACE - CHAMPAGNE ARDENNE - LORRAINE 2014-2023**

MESURE 01 – TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET ACTIONS D'INFORMATION

Type d'opération :

- 0101A – Formation des actifs des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole - PDR Alsace
- 010101 – Formation professionnelle et acquisition de compétences - PDR Lorraine
- 010101 – Formation des actifs des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières - PDR Champagne-Ardenne.

**DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FEADER
FICHE N°2 – ACTIONS DE FORMATION**

Cadre réservé à l'administration:

N° de dossier Osiris :

Date de réception du formulaire :

Type d'opération :

La demande d'aide au titre de la mesure 01 Transfert de Connaissances et actions d'information du Programme de Développement rural se compose de deux documents distincts :

- Fiche n°1 : Description du projet, devant être accompagné de ses annexes
- Fiche n°2 : Fiche action de formations permettant de décrire chaque action de formation. Il sera donc nécessaire de fournir autant de fiches-actions que le projet comporte d'actions de formation.

La fiche 1 ainsi que la fiche 2 (remplie autant de fois que d'actions de formation) devront être transmises conjointement, accompagnées de toutes les pièces justificatives, à la Région Grand Est.

A. INTITULE DE LA FORMATION

.....

B. RESPONSABLES DE LA FORMATION

▪ **Responsable(s) de formation :**

Nom, Prénom :	Fonction et rôle dans la formation

▪ **Formateur(s) :**

Nom, Prénom :	Fonction et rôle dans la formation

H. PUBLIC VISE (statut, nombre,...)

.....

.....

.....

.....

I. CONTRIBUTION DE LA FORMATION AUX PRIORITES TRANSVERSALES DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL

Contribution de la formation à l'innovation, à l'environnement, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J. MOYENS ET MODALITES PREVUES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N. ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA SELECTION DES ACTIONS

1) PDR ALSACE :

- Caractère novateur de l'action de formation

Description libre du caractère novateur de l'action de formation (le caractère novateur s'apprécie au regard de la réponse à un nouveau besoin, un concept innovant, des outils et/ou technologies innovantes, des méthodes pédagogiques novatrices, du partenariat mobilisé,...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) PDR LORRAINE

- Suivi des stagiaires après la formation

Description libre du suivi des stagiaires après formation (retour sur expérience, valeur ajoutée,...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3) PDR CHAMPAGNE ARDENNE :

- Suivi individuel

Un suivi individuel des stagiaires est mis en œuvre suite à la formation :

- Oui, dans les 6 mois qui suivent la formation
- Oui, au-delà de 6 mois après la formation
- Non

- Stagiaires

L'offre de formation est ouverte à la fois aux adhérents de la structure porteuse du projet et à d'autres bénéficiaires :

- Oui
- Non